

Résidence Debourg : déclaration d'inutilité et désaffectation de la résidence et de la parcelle Etat

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2024-083 du 1^{er} juillet 2024 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 16 juillet 2024, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la délégation de compétences donnant pouvoir au président de l'ENS de Lyon de prononcer la déclaration d'inutilité et la désaffectation au service public de la résidence universitaire Debourg de l'ENS de Lyon et de son terrain d'assiette constitué par la parcelle cadastrée section BZ 291 appartenant à l'Etat. Ces mesures mettront fin à toute activité dans la résidence Debourg. Au titre de cette délégation, le président sera autorisé à accomplir toutes les formalités en lien avec la déclaration d'inutilité et de désaffectation.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 19

Nombre de voix favorables : 19

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 16 juillet 2024

Le Président de l'ENS de Lyon

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.

Date de transmission au MESR : 17/07/2024

Date de publication sur le site internet de l'École : 17/07/2024



Emmanuel Trizac

